

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

En vertu des articles L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont convoqués au lieu ordinaire de leurs séances pour le mardi 29 octobre 2024 à 20 h00

Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :

Mrs BERTIN BOUSSU Luc, Maire, CHAPUIS Jacqueline 1er adjointe, JALABERT Pascal 2ème adjoint, OQUIDAN Isabelle 3 -ème adjointe, , TIKONOFF Nicolas, , ANCEY Frédéric , SASSOT Agnès , GRANDJACQUES Guillaume

Absent : SBERNA Gianni,

Secrétaire : Jacqueline Chapuis

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 29 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

Remboursement partiel de l'emprunt n° 00006371503

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait un emprunt le 25/09/2023 numéro : 00006371503 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt n 00006371503 réalisé le 25/09/2023

Montant : 250 000 euros

Durée : 180 mois

Périodicité : trimestriel

Taux fixe : 3.98%

Compte support : 62214436090

Monsieur le Maire propose de rembourser par anticipation 125 000 €

Capital : 125 000 €

Int normaux et diff : 369.03€

Indemnité financière : 1 990.00 e

Indemnité remboursement anticipé : 829.17 €

Sous totaux : 128 188.20 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement partiel anticipé du prêt numéro : 00006371503 pour la somme de 125 000 € et les frais afférents et donne tous pouvoirs au Maire pour exécution.

Demande de subvention Appel à Projet voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil les projets de travaux de voirie 2025 : route de Saint Désert : fournitures et pose de bordures et reprise partielle de la chaussée, Montée de Brochon : réalisation d'une couche de roulement en bas de la montée, Montée de Charnailles : fournitures et pose de bordures et reprise partielle de la chaussée.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de demander la subvention Appel à Projet 2025 concernant les travaux de voirie 2025 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature et exécution.

Décision modificative n 1

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 comme suit :

Section de fonctionnement :

D 66111 : 369.03€

D 627 : 1 990.00 €

D6688 : 829.17€

D 6558 : 14 000,00 €

D 023 : --14 000.00 €

R 7022 : 3 188.20 €

Section d'investissement :

D 1641 : 125 000.00 €

D2135 : -125 000.00 €

D 2138 : -14 000.00 €

R 021 : -14 000.00 €

Et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signature et exécution.

Acceptation du don de la bannière de la Saint Vincent de Jambles :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de la Saint Vincent de Jambles.

Le Conseil Municipal accepte le don de la bannière de la saint Vincent de Jambles, ce don n'étant pas contraignant.

Achat du terrain cadastré A 1165

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Christian Champion qui donne son accord pour vendre à la commune de Jambles la parcelle cadastrée A 1165 d'une surface de 555 m² au tarif de 1 € le m². Pour rappel, cette parcelle a fait l'objet d'une convention d'occupation partielle dans le cadre des travaux réalisés en vue de la limitation des risques d'inondations du village.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'acheter cette parcelle cadastrée A 1165 d'une surface de 555 m² au tarif de 1 € le m², les frais de vente étant à la charge de l'acquéreur et donne pouvoir à Mr le Maire pour signature et exécution.

Echange de terrains

Suite au bornage réalisé dans le cadre des travaux de la Gemapi, Mme Clément née Drain Yvette a donné son accord pour échanger une partie du terrain cadastré section A 456 pour une surface de 2a14 avec une partie du terrain de la commune cadastré A 454 pour une surface de 33ca.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, l'échange de 2a14 de la parcelle cadastrée A 456 cédée par Mme Yvette Clément à la commune avec 33 ca de la parcelle cadastrée A 454 cédée par la commune à Mme Yvette Clément, les frais restant à la charge de la commune.

Questions diverses :

La commune va faire procéder au nettoyage de la rivière route de Moroges sur une longueur d'environ 200m.

Repas des anciens : 8 décembre. La préparation s'effectuera le samedi à 8h30. Le menu est :

Terrine de Duo de Saumon à l'Aneth, mousseline citronnée

Cuisse de canette aux pistaches moelleux de pomme de terre et purée de carotte ou purée de patate douce et assiette de 2 fromages avec son pain aux fruits secs.

D&éssert avec 1/2 le Dacquois et 1/2 brownie chocolat

Les vœux seront vendredi 10 janvier 2025 à 19h00.

Le 5 juin 2025, un concert gratuit sera donné par le Brass Band sous le kiosque au terrain de loisirs.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 10 décembre 2024 à 20h.